

Impunité de l'agresseur suite au viol d'Angers



Article rédigé par *Ouest France*, le 08 septembre 2020

Source [Ouest France] Condamné six fois, dont trois pour des délits sexuels, ce trentenaire faisait l'objet de deux mesures judiciaires d'interdiction du territoire français. Mais les pays des Balkans interrogés ne l'ont pas reconnu comme l'un des leurs.

Le viol, lundi 31 août, d'une étudiante de 20 ans en plein centre-ville d'Angers a provoqué un profond émoi. Récidiviste, le mis en examen, faisait l'objet de deux mesures d'interdiction du territoire qui n'ont pas pu être exécutées.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

-